

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 48 (1975)

Heft: 5

Artikel: Le délégué à la construction de logements communiqué

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127769>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le délégué à la construction de logements communique:

42

Enquête sur l'aide de la Confédération à la construction de logements

Sur mandat du délégué à la construction de logements et de la Commission fédérale de recherche pour la construction de logements, l'Institut de recherche pour l'étude de marchés et de l'opinion publique SCOPE a procédé — en collaboration avec les organisations faïtières de l'industrie de la construction — à une enquête auprès des architectes de Suisse. L'enquête portait sur les projets de construction pour lesquels les architectes entendent demander une aide cette année, en vertu de la nouvelle loi encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements.

Résultats considérables

1002 projets de construction terminés ont été annoncés pendant la première étape de l'enquête. Pendant la seconde étape, les intéressés ont encore rempli les questionnaires détaillés en fournissant des réponses sur 583 projets parmi ceux qui avaient été annoncés; par contre, ils ont renoncé à répondre aux questionnaires pour 134 projets. 72 % ont donc réagi favorablement à l'enquête, ce qui démontre le grand intérêt manifesté pour cette étude.

Les 583 projets décrits dans le détail sont établis pour 23 000 logements et maisons familiales en propriété. Les architectes désirent que l'aide fédérale

courant. Lorsque le surplus correspond justement au montant de l'impôt sur les gains immobiliers, le fait que ce dernier soit payé par le vendeur revient pratiquement au même que s'il était mis à la charge de l'acheteur. En définitive, cet impôt frappe donc bien le vendeur et, par là même, se révèle socialement équitable.

ASPAN

au financement et à l'abaissement des loyers soit accordée à 22 000 projets ou 94 % du volume global (soit pour quelque 8000 objets en propriété et 14 000 objets de location). Le coût de revient par logement s'élève en moyenne à 165 000 francs, la part du coût du terrain représentant 15 %. Pour les logements destinés aux personnes âgées, la moyenne atteint 100 000 francs.

Sur l'ensemble des projets de logements à réaliser avec l'aide de la Confédération, les architectes consultés prévoient qu'il s'agira de 21 800 constructions nouvelles tandis que, dans 200 cas, il ne s'agira que de rénovations. Les maîtres d'ouvrage du secteur privé ont indiqué 16 200 projets, les maîtres d'ouvrage s'occupant des constructions d'utilité publique 4150, les fondations et caisses de pension 1650.

L'engagement de la Confédération

En raison des mesures d'économie, la Confédération ne peut accorder de prêts directs que dans des cas spéciaux. Pour la moitié des avances destinées à l'abaissement de base des loyers, elle agit en tant que prêteuse et verse les contributions à fonds perdu destinées à l'abaissement supplémentaire. Selon les résultats de l'enquête SCOPE, les architectes admettent qu'en 1975 les engagements de la Confédération dans ce domaine auront l'ordre de grandeur suivant:

Le coût de revient pour les 22 000 projets de construction est budgété à 3,6 milliards de francs au total. Les architectes attendent de la Confédération une aide de 2,4 milliards de francs pour le financement supplémentaire. La Confédération accordera cette aide sous forme de prêts directs des banques et de cautionnements aux maîtres d'ouvrage. L'autofinancement est en moyenne de 20 % environ; il varie entre 5 et 40 % selon la catégorie du maître d'ouvrage.

Au surplus, l'aide fédérale permettra d'abaisser les loyers de 22 000 logements. L'abaissement de base est applicable à tous les objets devant être subventionnés; pour une moitié de ce volume, la Confédération devrait, pendant l'année en cours, con-



Leca®

**— une protection
contre le feu**

**Les parois
d'épaisseur normale sont
parfaitement ignifuges
(classe F 240).**

SA HUNZIKER HCE

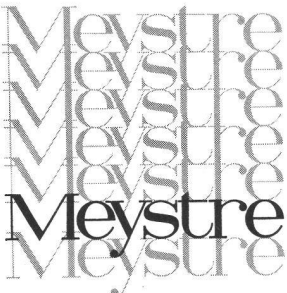


LAUSANNE
Av. d'Echallens 69
Tél. 25 88 25

Fabrique de glaces argentées
Glaces pour vitrages
Glaces de couleurs
Vitrages isolants:
Thermopane - Moutex
Polyglass, etc.
Marmorites
Verre à vitre, verre épais
Verres spéciaux
Ateliers de biseautage,
polissage, argenture,
sablage industriel

Vitrerie générale

Miroiterie Romande



Papiers peints
Revêtements muraux

Lausanne
(021) 20 51 31

Bienne
(032) 22 38 45

Sion
(027) 22 23 17

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

gérant de la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

garantie à 100% par l'Etat

Activités principales:

- Prêts hypothécaires
- Prêts sur nantissement
- Prêts aux corporations de droit public
- Dépôts d'épargne
- Comptes placement
- Emission de bons de caisse
- Emission d'obligations à long terme
- Gérance de titres
- Location de safes
- Programmes de prévoyance 2° et 3° piliers

LAUSANNE, 44 agences dans le canton

tracter des engagements pour des prêts entièrement productifs d'intérêts et remboursables, et cela jusqu'à un plafond de 148 millions en 1986. Pour une seconde moitié de volume, la Confédération procurerait et cautionnerait le même montant uniquement près des banques. En 1975, les architectes se proposent de demander un abaissement supplémentaire sur les loyers de 3600 logements destinés à la classe de la population à revenus limités, ainsi que sur les loyers de 2400 logements destinés à des personnes âgées, à des invalides et à des personnes ayant besoin de soins. Cette aide de la Confédération sous forme de contribution à fonds perdu s'élèverait à 9,5 millions de francs par an.

Or, selon sa planification indicative, la Confédération, jusqu'à la fin de 1976, prévoit n'accorder son aide que pour quelque 10 000 logements. Cela signifie qu'il y a lieu, pour 1975 déjà, de faire une sélection parmi les projets en tenant compte des besoins locaux et régionaux, de la valeur locative de même que du rapport entre la valeur locative et le coût de revient.

Le délégué
à la construction de logements

La nouvelle génération

Mesostar - Mesotrend - Mesobel
profession de foi
pour le marché d'aujourd'hui et de demain

En tenant compte des conditions de marché changées, nous devons étudier, d'une façon subtile, les tendances de développement des revêtements de sol textiles.

Cela concerne avant tout le tapis aiguilleté qui laisse encore ouvertes bien des possibilités quant à sa conception.

Certains indices montrent que l'acheteur considère de nouveau de plus en plus l'achat de revêtements textiles ou d'ameublement comme un placement à long terme. Le tapis aiguilleté en fait donc partie. Les arguments de qualité sont, dans ce cas, préférentiels à ceux du prix pur.

Fabrication d'articles en tôle,
de constructions soudées,
d'articles de serrurerie pour
l'industrie et le bâtiment

FATISA S.A.

Chemin de l'Ancien-Péage
1290 Versoix
Tél. (022) 55 30 62